

Associations « Sauvegarde de Turenne » et « Turenne-Environnement »
19500 Turenne

Turenne, le 10 février 2005

Monsieur le Préfet,

Nous faisons suite à notre lettre ouverte en date du 26 décembre et également à la réponse que vous avez adressée à Monsieur Alain Vacher, conseiller général qui nous en a adressé copie.

Vous écrivez : « **cette activité de compostage se fera uniquement à partir de matières végétales** ».

Cette affirmation est contradictoire avec le dossier de déclaration émanant d'Agro-Développement pour l'exploitation d'une compostière déposée sur la commune de Turenne dans son bilan matière au chapitre 3 : **lequel prévoit toutes autres sortes de déchets.**

Nous avons un impérieux besoin de connaître la vérité sur ces matières.

Vous faites également savoir votre préoccupation quant à la qualité des eaux et il nous paraît à ce titre tout à fait nécessaire de faire appel au principe de précaution ; la topographie du terrain dans les premiers cinquante mètres de pente immédiate de l'installation accuse un dénivelé de 70 mètres qui provoquera, selon toute probabilité, une pollution systématique de la rivière Tourmente et du plan d'eau de Turenne-Gare en cas d'incident mécanique ou d'accident climatique.

Nous comptons, Monsieur le Préfet, sur une réponse à ce courrier
et vous présentons nos salutations

Sauvegarde de Turenne, Le Bourg 19500 Turenne

Turenne-Environnement, route de Noailhac, 19500 Turenne